



Avis public Demande de dérogations mineures

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière du 7 juillet 2020 à 19h00 heures, le conseil municipal a adopté la résolution 20-07-225 relativement à des demandes de dérogations mineures pour un projet de morcellement de terrains sur la rue Industrielle.

Ces demandes ont eu pour effet d'autoriser:

1. Pour le lot 6 375 985, une profondeur de 65,39 m alors que le minimum requis est de 80 m ;
2. Pour le lot 6 375 986, une largeur de 80,71 m alors que le minimum requis est de 100 m ;
3. Pour le lot 6 375 987, une largeur de 93,26 m et une profondeur de 73,23 m alors que les minimums respectifs requis sont de 100 m et 80 m ;
4. Pour le lot 6 375 988, une largeur de 80,97 m alors que le minimum requis est de 100 m ;

Ce projet de morcellement a pour objectif de permettre la vente de terrains à des fins industrielles dans le parc industriel Fred Gilman.

En vertu de la résolution 20-07-226 et des Arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033, une consultation écrite d'une durée de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ces demandes de dérogations mineures doivent le faire par écrit **avant le jeudi 30 juillet 2020 à 16h30**. Vos commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à guy.coulombe@ville.bedford.qc.ca, par courrier adressé à Guy Coulombe au 1 rue Principale Bedford J0J 1A0 ou déposés l'hôtel de ville à cette même adresse.

Une description détaillée du projet de morcellement fait partie intégrante de ce document.

DONNÉ à Bedford, ce 15 juillet 2020.

Guy Coulombe
Directeur général